

La sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations

<p>Objectif</p>	<p>La majorité des entreprises ne dispose pas de plans de sécurité informatique. Or l'ensemble des données, des échanges et des traitements nécessaire à la vie de l'entreprise repose au cœur d'un système informatique.</p> <p>Si le système s'arrête, qu'elle en soit la raison, l'entreprise joue sa survie. Si la panne se prolonge c'est bien souvent la mort de l'entreprise.</p> <p>Or, les possibilités que le système s'arrête sont nombreuses (Erreurs humaines, malveillance, problèmes techniques, catastrophe naturelles, attaques des concurrents ou des hackers...). Un arrêt du système est une crise pour l'entreprise.</p> <p>La prise en compte en amont de ce risque n'est pas le gage qu'aucun problème ne va survenir, mais plutôt que si il survient, l'entreprise pourra redémarrer rapidement et avec un minimum de perte d'information.</p> <p>L'objectif de ce séminaire est de fournir aux participants la connaissance, les méthodes et les outils pour permettre à leur système d'information de déjouer les pièges et les embuches.</p> <p>Il faut en effet prévenir ou, à défaut, minimiser l'effet des crises sur l'activité de l'entreprise</p>
<p>Participants et Pré-requis</p>	<p>DSI, RSSI, Risk managers, Responsables monétiques, Auditeurs et Contrôleurs Internes, Consultants en sécurité des systèmes d'information.</p>
<p>Durée</p>	<p>3 jours.</p>
<p>Date</p>	<p>Nous consulter</p>
<p>Lieu</p>	<p>Dans les locaux de GLOBAL S2i</p>
<p>Support de cours</p>	<p>Support en Français</p>



Programme détaillé

- **Le SI risques et crises**
 - Introduction
 - Définitions
- **La gestion des risques**
 - L'analyse des risques potentiels
 - Le PSSI
 - Les bonnes pratiques
 - Exemples
- **La gestion des crises**
 - L'amont
 - L'élaboration du PCA
 - Les conséquences
- **La communication de crise**
 - La communication sensible
 - Les moyens à mettre en œuvre
- **Les suites d'une crise**
 - Gérer les conséquences
 - Gérer les hommes
- **Débriefing et conclusion**

Animateur – MP

- Professeur des universités - Monétique et Transactions Sécurisées-
- Expert en formation bancaire et spécialisé en opérations bancaires et financières ainsi qu'en monétique.
- A conçu et animé de nombreux séminaires en Europe et dans les pays de l'Afrique francophone sur le même thème.

Conditions tarifaires

- 12000,00 DH HT incluant le support du cours, l'attestation de stage, les blocs notes et stylos, le repas de midi (à raison de 75,00 DH par repas) et les boissons (café, eau, jus d'orange et biscuits).
- GLOBAL S2i vous propose une réduction de 10 % sur l'inscription d'une personne supplémentaire du même établissement à cette session.



Bulletin d'inscription
A remplir et à renvoyer par Fax au : 05 22 77 53 78

Le e-commerce et le paiement sur internet

Participants			
Prénom – Nom	Téléphone	Mail	Tarif HT

Responsable formation ou commande		
Société		
Adresse		
Nom & Prénom		
Fonction		
Téléphone		
Mail	Fax	

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Cachet de la société

Fait à

Le ... / ... /

Conditions d'inscription

Article 1: Objet

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

Article 2: Nature et caractéristique des actions de formation

L'action de formation a pour objectif de permettre au(x) stagiaire(s) de maîtriser le(s) logiciel(s) mentionné(s) dans ce document. A l'issue de la formation et après règlement intégral de l'action de formation, une attestation sera délivrée au(x) stagiaire(s).

Article 3: niveau de connaissances pré-requis

Niveau de connaissances préalables Précisé sur le programme de formation.

Article 4: Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu les jours proposés sur le site internet de GLOBAL S2i , de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les sessions inter-entreprises sont maintenues avec 10 stagiaires au minimum. Dans le cas contraire, la formation sera reportée à une date ultérieure. Vous serez informé au plus tard la semaine précédant la session.

Article 5: Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 5 jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Si la rétractation n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si la période de 10 jours ouvrés n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

Article 6: Dispositions financières

Dans le cas où un organisme ne prend pas en charge la formation, le client s'engage à payer la prestation à réception de la facture.

Article 7 : Conventions de formation

Les formations peuvent être prises en charge par l'employeur et certains organismes (OFPPT dans le cadre des contrats spéciaux de formation).

Article 8 : Report de stage

Dans le cas où un séminaire ne réunirait pas le nombre de personnes minimum nécessaire à son bon déroulement pédagogique, nous nous réservons le droit d'ajourner ou de reporter celui-ci à une date ultérieure. Vous pouvez alors, à votre convenance, reporter votre inscription à une autre date.

Article 9: Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Casablanca est déclaré compétent pour régler le litige.